

Nodinot, Jean-François, *22 États arabes, Une Nation*, Paris, Les Éditions du Sorbier, 1980, 248 p. ISBN : 2-7320-0006-X

Jean-Paul Montminy

Volume 12, numéro 3, 1981

L'Europe et le système monétaire international

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/701268ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/701268ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Montminy, J.-P. (1981). Compte rendu de [Nodinot, Jean-François, *22 États arabes, Une Nation*, Paris, Les Éditions du Sorbier, 1980, 248 p. ISBN : 2-7320-0006-X]. *Études internationales*, 12(3), 617–618.
<https://doi.org/10.7202/701268ar>

RIGGS, Robert E. et MIKLETUN, I. Jostein. *Beyond Functionalism: Attitudes toward International Organization in Norway and the United States*. Oslo-Minneapolis, Universitetsforlaget-University of Minnesota Press, 1979. 225 p. ISBN: 82-00-01866-0; 0-8166-0898-9

Une des prémisses de la théorie fonctionnaliste, telle qu'adaptée à la réalité internationale par David Mitrany, veut que les représentants des gouvernements nationaux, mis en contact avec des institutions internationales, développent des attitudes favorables à la coopération. L'ouvrage de Riggs et Mykletun essaie de vérifier cette prémisse en l'appliquant au comportement des représentants de la Norvège et des États-Unis à l'égard des Nations Unies. Pour mener à bien leur analyse, les auteurs ont procédé par questionnaire et interview.

La table des matières présentée en début d'ouvrage indique clairement le cheminement suivi. Ce n'est qu'après avoir défini les prémisses de la théorie fonctionnaliste, ainsi que la méthodologie utilisée pour leur recherche, que les auteurs abordent directement leur objet d'analyse. Dans un premier temps, ils étudient l'évolution de l'attitude des représentants norvégiens à l'égard des Nations Unies. Leur analyse porte, dans un deuxième temps, sur l'attitude des représentants américains. Après avoir exposé les éléments retenus pour établir une comparaison, Riggs et Mikletun mettent en parallèle les attitudes de ces deux groupes. En conclusion, les auteurs évaluent globalement la théorie fonctionnaliste en tant qu'instrument pour appréhender la réalité internationale.

L.L.

SINGH, Elen C. *The Spitsbergen (Svalbard) Question: United States Foreign Policy 1907-1935*. Oslo, Universitetsforlaget, 1980, 248 p. ISBN: 82-00-01971-3

Cette recherche a d'abord été présentée en 1975, comme thèse de doctorat à l'École d'Études internationales de l'Université de Denver. L'objectif est clairement défini dès les premières lignes de l'introduction: il s'agit

d'étudier l'évolution de la politique étrangère américaine sur la question des îles de Svalbard, archipel situé dans l'Arctique et initialement désigné par l'appellation de Spitsbergen.

En 1907, l'archipel est juridiquement décrit comme terra nullius, terme réservé à un territoire qui échappe à la souveraineté étatique. Outre les États-Unis, les pays suivants s'intéressent à l'avenir des îles, fréquentées par leur ressortissants: l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, la France, la Grande-Bretagne, la Hollande, la Norvège, la Suède et la Russie. L'origine de l'intérêt du Secrétariat d'État américain pour Svalbard s'explique par les activités qu'y mènent deux sociétés minières, l'Artic Coal Company et l'Ayer and Longyear. Les actifs américains sont vendus à la Norvège en 1916. Toutefois, jusqu'en 1935, les États-Unis sont impliqués dans le débat sur la définition du statut juridique des îles. L'étude se termine avec l'adhésion de l'Union soviétique au traité de Spitsbergen qui reconnaît la souveraineté de la Norvège sur ce territoire. De 1920 à 1935, les États-Unis s'opposent à la ratification du traité par le gouvernement soviétique qui n'a pas encore été officiellement reconnu par eux.

Après avoir présenté la situation politique et économique de Svalbard au début du siècle, Elen C. Singh étudie le développement de la politique américaine. La démarche suivie fait ressortir l'évolution de l'archipel en tant qu'objet de négociations internationales. Celles-ci prennent d'abord la forme de correspondances diplomatiques pour ensuite se dérouler à l'intérieur de conférences au sommet. Le statut de l'archipel sera finalement défini en 1920 grâce aux offices d'une sous-commission mandatée par les signataires du traité de Versailles. En conclusion, l'auteur affirme que, loin de diminuer l'intérêt des États-Unis pour les îles Svalbard, les changements survenus à l'intérieur du Secrétariat d'État et dans l'environnement international, ont confirmé la permanence de la valeur de l'enjeu stratégique et économique que représente ce territoire. Singh donne d'ailleurs un aperçu de l'intérêt américain pour Svalbard depuis 1935 qui vient renforcer cette conclusion.

Les différents documents qui témoignent de l'évolution du statut de l'archipel sont réunis en appendice. Une imposante bibliographie ainsi qu'un index ont également été annexés à l'ouvrage.

L.L.

NODINOT, Jean-François, *22 États arabes, Une Nation*, Paris, Les Éditions du Sorbier, 1980, 248 p.
ISBN: 2-7320-0006-X

Avant tout, l'ouvrage de Jean-François Nodinot est une présentation des 22 États arabes membres de la Ligue arabe. Chacun de ces États, regroupés selon une répartition géographique quadripartite: le Proche-Orient, la Péninsule, l'Égypte et les États africains, le Maghreb, est décrit à partir des dimensions coutumières à une monographie, c'est-à-dire: l'histoire, la population, la géographie, l'économie, l'organisation sociale et politique... dans de courts chapitres bien structurés. À ce titre, le travail de J.-F. Nodinot est valable parce qu'il fournit une introduction fort intéressante aux non initiés que les événements contemporains, survenus dans le monde arabe, passionnent.

C'est donc dire que cet ouvrage ne formule pas une thèse. Ou, si thèse il y a, l'auteur la présente très brièvement dans les quelque vingt pages de son introduction. Cette « thèse » rejoignant en cela le titre même de l'ouvrage, voudrait que les 21 États arabes dont il est fait mention, plus l'OLP, constitueraient une véritable nation: la Nation arabe.

L'auteur appuie son affirmation sur le fait que ces États sont tous membres de la Ligue arabe (p. 10), qu'ils ont une langue et une religion communes également (p. 11). À n'en pas douter, il existe des liens très étroits entre chacun de ces États, ne serait-ce que par le biais des nombreuses institutions spécialisées (voir la liste p. 31) dont la Ligue arabe s'est faite l'instigatrice; ne serait-ce, également, que par la forme de redistribution des richesses (au Canada, on parlerait de péréquation) entre les pays riches et pauvres de la « Nation ».

Peut-on parler de « Nation » pour autant? Pour ma part, je serais plutôt réticent à accepter semblable affirmation. En effet, pas plus que l'existence de l'Organisation des États américains ne donne naissance à une « Nation américaine », pas davantage, a-t-on le droit de conclure de l'existence de la Ligue arabe à une « Nation arabe ». Le critère de la langue commune m'apparaît beaucoup plus important, mais pourquoi, alors, limiter la « Nation » arabe aux seuls pays retenus par l'auteur. L'Iran, pour ne prendre qu'un exemple, n'est-il pas également un pays de langue arabe? Quant à la religion commune, J.-F. Nodinot reconnaît lui-même qu'on ne peut identifier l'Islamisme et « arabité » (p. 11). Cela tient de l'évidence pour qui connaît tant soit peu les luttes interminables entre les chiïtes et les sunnites, deux grandes traditions religieuses issues toutes deux de l'Islam.

Il m'apparaît donc que la Ligue arabe a contribué et contribue encore à maintenir des liens étroits entre les États présentés dans l'ouvrage de J.-F. Nodinot. En plus d'avoir facilité de nombreux liens économiques, la Ligue a à son crédit l'existence d'une profonde solidarité, variable bien sûre au gré des intérêts politiques (que l'on pense à la guerre Irak-Iran). De là à parler de « Nation »?

Jean-Paul MONTMINY

Département de sociologie
Université Laval

FLAESCH-MOUGIN, Catherine, *Les accords externes de la CEE; Essai d'une typologie*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1980, 320 p.

Les relations externes de la CEE sont un sujet beaucoup moins connu et étudié que l'organisation interne de la Communauté. Aussi l'ouvrage de Mme Flaesch-Mougin comble-t-il une lacune importante de la littérature consacrée à l'intégration européenne.

L'ouvrage en question est essentiellement juridique. L'auteur analyse les caractéristiques des traités nombreux et variés liant la CEE à des pays voisins ou éloignés, industria-